

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2020

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 13^e jour du mois de mars deux mille vingt (2020), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 14 février 2020
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de février 2020

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de février 2020
- 2.2 Réaffectation d'une somme au rapport financier 2018
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 SISEM Adoption du budget et signature de l'entente Échanges Canada

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Demande d'aide financière PADF 2020-2021

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Adoption du Règlement #2019-368 RHSPPPP
- 5.2 Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement #2019-368 RHSPPPP
- 5.3 Adoption du règlement #2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive
- 5.4 Adoption du règlement #2020-372 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel de projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Ste-Thècle
- 6.2 Appui à une demande au Ministère des Transports pour la construction d'un nouveau pont en face de l'Église à Saint-Casimir
- 6.3 Demande du NDA Jam: aide financière et leurs besoins

- 6.4 Appui à la demande de soutien aux événements à la MRC de Mékinac pour le NDA JAM
- 6.5 Contribution financière - Fête Nationale 2020
- 6.6 Maintien des services d'essence
- 6.7 Centre d'Action Bénévole Mékinac: reconnaissance de Mme Dolorès Lavoie

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-03-028 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 mars 2020 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 14 février 2020

2020-03-029 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2020 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de février 2020

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de février 2020

2020-03-030 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 191 998.08 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 29 février 2020.

Pascale Bonin

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2.2 Réaffectation d'une somme au rapport financier 2018

2020-03-031 Considérant qu'il y a lieu de réaffecter une somme de 16 000\$, qui apparaît au rapport financier 2018 sous forme d'une réserve financière, lors du dépôt du rapport financier 2019;

Considérant que cette somme sera réaffectée au surplus accumulé non affecté et pourra donc être utilisée à bon escient pour tout projet futur de la municipalité;

En conséquent, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu

De réaffecter une somme de 16 000\$, qui apparaît au rapport financier 2018 sous forme d'une réserve financière, au surplus accumulé non affecté lors du dépôt du rapport financier 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM Adoption du budget et signature de l'entente Échanges Canada

2020-03-032 **CONSIDÉRANT** que la municipalité croit que le travail débuté depuis près d'une année est l'amorce d'une structure stable et qu'il est important de conserver cette stabilité idéalement pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT la demande par la résolution # 2019-09-173 au programme Échanges Canada du Secrétariat du Conseil du Trésor canadien;

CONSIDÉRANT la possibilité de l'entente de prêt de ressource afin d'avoir à temps plein sur place une ressource formée en incendie qui s'est familiarisée avec notre service et ses pompiers;

CONSIDÉRANT le partage d'une partie budgétaire concernant le temps du directeur incendie avec la municipalité de Rivière-à-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à la majorité des membres présents

- 4 pour: Mme Gauthier est pour mais tient à ce qu'un suivi de la rencontre des pompiers du 12 mars 2020 soit fait;
- 1 contre: Mme Marjolaine Morasse

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban :

ADOPTÉ dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel total pour l'année 2020 soit 148 681,11 \$ correspondant à la réalisation du scénario «A». La répartition entre les deux municipalités représente un affectation de surplus accumulé au montant de 7 000 \$ pour l'investissement en immobilisations et une charge annuelle de 70 840,55 \$ pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

ACCEPTE conditionnellement à la signature de l'entente avec le gouvernement fédéral que monsieur Jonathan Fontaine puisse travailler à titre de directeur incendie à temps complet pour le SISEM. Le renouvellement de cette entente se fera annuellement, après analyse et selon le désir des parties à l'entente, tel que prévu dans l'entente.

ADOPTÉE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande d'aide financière PADF 2020-2021

2020-03-033 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est admissible pour présenter un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts PADF 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu;

QUE le projet soit pour le chemin du Lac Seigneur et pour le chemin des Trembles qui sont sur des terres de la couronne;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à faire l'entretien des infrastructure mises en place;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa contribution minimale qui est de 25% ainsi que l'excédent des dépenses s'il y a lieu;

QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette aide financière, si nous avons une réponse favorable à notre demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Adoption du Règlement #2019-368 RHSPPPP

2020-03-034 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2019-368 *relatif au Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*, tel que déposé.

ADOPTÉE

5.2 Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement #2019-368 RHSPPPP

2020-03-035 Attendu l'adoption du règlement #2019-368 *relatif au Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les fonctionnaires qui seront désignés pour l'application de ce règlement;

Il est proposé par Mme Martine Frenette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer les fonctionnaires suivants pour appliquer le règlement #2019-368 *relatif au Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*:

- le directeur général
- l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- le responsable des travaux publics
- le directeur du service incendie

ADOPTÉE

5.3 Adoption du règlement #2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive

2020-03-036 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive.

ADOPTÉE

5.4 Adoption du règlement #2020-372 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs

2020-03-037 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2020-372 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel de projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Ste-Thècle

2020-03-038 ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que plusieurs communautés de la MRC de Mékinac, dont celle de Notre-Dame-de-Montauban, n'ont pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones péri-urbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

ATTENDU que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens **ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération** (décision du CRTC 2016-496);

ATTENDU que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où **aucun ménage** n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban comprennent que certains secteurs sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban sont non-admissibles à ce programme de financement, que ces secteurs seront toujours sans couverture sans-fil adéquat et qu'un programme de financement spécifique devra être développé par les gouvernements fédéral et provincial pour combler ce manque de couverture;

ATTENDU l'urgence d'agir, entre autre, dans la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles pour les communautés de Notre-Dame-du Montauban et de Ste-Thècle dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur leurs territoires;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, avec la MRC de Mékinac, poursuive ses efforts de collaboration avec les télécommunicateurs ainsi qu'avec le ministère de l'Environnement et de l'Innovation ainsi que le ministère de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie afin de définir un programme de support gouvernemental pour les projets de desserte mobile qui ne correspondent pas aux critères du Fonds pour la Large bande du CRTC.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
- l'honorable Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'industrie;
- l'honorable François-Philippe Champagne, Ministre des Affaires étrangères et député de Saint-Maurice – Champlain;

- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- Monsieur Gilles Bélanger, député de la circonscription d'Orford, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse);
- Madame Sonia LeBel, ministre de la Justice, Ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, Députée de Champlain;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie;

- Monsieur Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac;

- Monsieur Alain Vallée, maire de la municipalité de Ste-Thècle;
- Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- Monsieur Vincent Gagné, responsable des relations gouvernementales et affaires publiques, TELUS

6.2 Appui à une demande au Ministère des Transports pour la construction d'un nouveau pont en face de l'Église à Saint-Casimir

2020-03-039 **CONSIDÉRANT** que le pont situé en face de l'église (P-06073) est très difficile d'approche pour les usagers provenant du côté nord de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que les routes 354 et 363 doivent passer sur le pont de l'église (P-06073) pour donner accès au nord-ouest du comté de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la largeur des machineries utilisées de nos jours par l'industrie agricole occupe les deux voies du pont et ce, la presque totalité du temps ce qui oblige dans certains cas, à faire un détour par d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que ce pont, situé sur le réseau routier à l'entretien du ministère des Transports, est fortement utilisé par le transport lourd et qu'advenant un accident sur celui-ci, les unités d'urgence (ambulance, pompiers, mâchoires de vie et police) ne pourront pas traverser le pont d'une rive à l'autre;

CONSIDÉRANT que la configuration de l'approche nord de ce pont hypothèque déjà grandement les manœuvres par son exigüité et que le trafic lourd n'a d'autre choix que de circuler sur la voie opposée pour s'engager et circuler sur le pont ce qui met en danger la sécurité des autres usagers de la route;

CONSIDÉRANT que l'étroitesse de ce pont est loin de répondre aux normes de construction actuelles du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que les entreprises industrielles de la région dénoncent les problématiques reliées à ce pont;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve déjà trois ponts ayant le même type d'architecture sur le territoire de la municipalité de Saint-Casimir (de l'église, des Lefebvre et de l'Île Grandbois);

CONSIDÉRANT que la grille d'évaluation patrimoniale créée par le ministère des Transports a ses limites, la valeur patrimoniale d'un bien étant sur plusieurs points subjective et non quantifiable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est prête à se départir du pont actuel et du caractère patrimonial rattaché à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les considérants font partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la demande de la Municipalité de Saint-Casimir auprès du ministère des Transports pour un nouveau pont, lequel devrait être situé plus à l'ouest du pont actuel et ce, dans le prolongement naturel du boulevard de la Montagne;

D'ACHEMINER une copie de cette résolution au député de Portneuf, M. Vincent Caron tout en lui demandant d'intervenir auprès de son collègue ministre des Transports, M. François Bonnardel, en regard de ce dossier.

ADOPTÉE

6.3 Demande du NDA Jam: aide financière et leurs besoins

2020-03-040 **CONSIDÉRANT** que le NDA JAM en est à sa 15e édition et qu'il y a lieu de le souligner;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM a pris de l'expansion dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM doit faire de la publicité auprès des stations de radios (promotion de l'événement et de la municipalité par le fait même);

CONSIDÉRANT que le NDA JAM doit faire la location de divers équipements pour la sécurité du site;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM fait des travaux à chaque année afin d'améliorer le site et la piste;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM soumettra le plan du site et le détails des activités au directeur incendie du SISEM pour validation de même qu'une preuve d'assurances adéquates;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu

QUE ce conseil accepte de verser une aide financière au montant de 4 000\$ au NDA JAM afin qu'il puisse faire la publicité pour l'événement ainsi que les modifications à leur site pour l'édition 2020;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le NDA JAM à utiliser le terrain des loisirs, le terrain au pied de la montagne, une partie de la montagne, le terrain derrière la caserne pour le camping, l'agora, l'aréna (patinoire, chambres pour les artistes), le garage, le terrain de l'éco-centre (qui sera fermé lors de l'événement), et à avoir accès à la salle de conférence pour le comité;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la fermeture de la rue du Puits ainsi qu'une partie de la rue de la Montagne, en laissant l'accès libre à la caserne en cas d'urgence et aux résidents de ces rues;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le NDA JAM à dévier le sentier de VTT pendant leur fin de semaine d'activités. Les VTT auront le droit de circuler sur la rue Principale et l'Avenue des Loisirs, avec l'autorisation du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec (le NDA JAM s'engage à aller chercher les autorisations);

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prête également gratuitement 1 chambre pour une nuitée pour hébergement des artistes à la salle des loisirs (si c'est disponible);

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

6.4 **Appui à la demande de soutien aux événements à la MRC de Mékinac pour le NDA JAM**

2020-03-041 **CONSIDÉRANT** que cette activité événementielle et touristique est un moteur économique important pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu que ce conseil appuie la demande de soutien aux événements de la MRC de Mékinac pour un montant de 1 000\$ et que celle-ci soit versée au NDA JAM.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

6.5 **Contribution financière - Fête Nationale 2020**

2020-03-042 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban participe financièrement à chaque année pour la réalisation de la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale intérimaire à verser l'aide financière au comité de la Fête Nationale 2020 au montant de 2 500\$;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande une reddition de compte au comité de la Fête Nationale pour l'édition 2020;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.6 Maintien des services d'essence

2020-03-043 Considérant qu'il y a lieu de continuer de maintenir les services d'essence;

Considérant que la Coop Solidarité Multiservices Montauban est en mesure de maintenir ce service de façon intérimaire;

Considérant qu'à cet effet, la Coop Solidarité Multiservices Montauban assumera des frais divers tels salaires, permis et assurances;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soutenir financièrement la Coop Solidarité Multiservices Montauban;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil octroie une subvention d'un montant de 5 000\$ à la Coop Solidarité Multiservices Montauban afin que le service d'essence soit maintenu de façon intérimaire;

Que ce conseil autorise le paiement de cette subvention sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

6.7 Centre d'Action Bénévole Mékinac: reconnaissance de Mme Dolorès Lavoie

2020-03-044 Considérant que, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 19 au 25 avril prochain, le centre d'Action Bénévole Mékinac organise un cocktail dinatoire afin d'offrir une reconnaissance envers les bénévoles du territoire;

Considérant que les élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soumettre la candidature de Mme Dolorès Lavoie dans la catégorie "Bénévole Retraité";

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De soumettre la candidature de Mme Dolorès Lavoie dans la catégorie "Bénévole Retraité" et de défrayer le coût du billet (20\$) pour sa participation au cocktail dinatoire;

Et d'adopter une motion de félicitations soulignant et la remerciant, au nom de tous, pour son dévouement au cours des ans pour la communauté.

Adoptée

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 **Point d'information du Maire**

7.3 **Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

7.4 **Levée de l'assemblée**

2020-03-045 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 16 mars 2020.